

RÈGLEMENT DU CRITERIUM FÉDÉRAL
ÉCHELON RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
2023-2024

Document de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur.

Article 1 : Généralités

Le Critérium Fédéral est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les classements pris en compte sont ceux de la saison et de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Les balles utilisées sont des balles en plastique et ne sont pas fournies par l'organisation.

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 2 : Placement des joueurs

Dans tous les cas, le placement des joueurs doit respecter l'article I.302 des règles applicables à toutes les compétitions officielles.

Dans toutes les divisions, les joueurs seront placés au premier tour en fonction du dernier classement officiel diffusé et lors des 3 tours suivant en fonction de leurs places au tour précédent.

Un nouveau joueur entrant après le 1er tour sera placé après le joueur ayant le nombre de point juste au dessus de lui.

Article 3 : Organisation sportive

Le déroulement sportif des quatre tours des divisions régionales, les montées et les descentes entre chaque tour, les modalités de constitution des divisions pour le premier tour de la saison suivante sont définies par la commission sportive de la Ligue Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur de Tennis de Table.

L'échelon régional organisera cinq tableaux messieurs ainsi que X tableaux dames pour cette compétition :

- | | |
|---|-------------------------|
| - Tableau Elite Messieurs (en deux niveaux) | - Tableau Elite Dames |
| - Tableau -19 ans Messieurs | - Tableau -19 ans Dames |
| - Tableau -15 ans Messieurs | - Tableau -15 ans Dames |
| - Tableau -13 ans Messieurs | - Tableau -13 ans Dames |
| - Tableau -11 ans Messieurs | - Tableau -11 ans Dames |

Si le nombre d'inscrites dans les tableaux féminins est trop faible, le tableau Séniors Dames sera regroupé avec le tableau -19 ans Dames, et le tableau -15 ans Dames sera regroupé avec le tableau -13 ans Dames (dans le cas où les écarts de classements ne sont pas trop importants).

3.1 Déroulement sportif

Tableau Elite Messieurs :

Le tableau Elite Messieurs est composé de 2 tableaux distincts.

1- Tableau PN1 composé de 16 joueurs

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de quatre joueurs.

- Les 1^{ers} de poules sont en 1/4 de finale du tableau principal.
- Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules disputent des barrages (1/8 de finale du tableau principal).
- Les vainqueurs de ces barrages sont en 1/4 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les ¼ de finale du tableau KO.
- Les 4^{èmes} de poules joueront les 1/4 de finale du tableau KO.

2 - Tableau PN2 composé de 24 joueurs.

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de **SIX** joueurs.

- À l'issue des rencontres de poules, les joueurs classés premiers de poules s'affrontent suivant le processus suivant : 1er poule 1 vs 1er poule 3 ou 4 par tirage au sort. 1er poule 2 vs 1er poule 3 ou 4 par tirage au sort. Puis vainqueur vs vainqueur et perdant vs perdant.
- Le même processus s'applique pour les 2^{èmes}, les 3^{èmes}, etc... permettant ainsi un classement intégral.
- À la fin de chaque tour de l'épreuve (sauf au dernier tour où il n'y a qu'UNE montée en PN1), les 6 premiers de ce classement montent en PN1 (c'est à dire les 4 vainqueurs de poules et les 2 meilleurs deuxièmes).

Autres Tableaux :

Les autres tableaux seront composés de 16 joueurs.

Ces joueurs seront placés dans quatre poules de quatre joueurs.

- Les 1^{ers} de poules sont en 1/4 de finale du tableau principal.
- Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de poules sont en barrages. Les vainqueurs de ces barrages sont en 1/4 de finale du tableau principal, tandis que les perdants joueront les ¼ de finale du tableau KO.
- Les 4^{èmes} de poules joueront les 1/4 de finale du tableau KO.

La formule des tableaux féminins pourra être modifiée par le responsable de l'épreuve ou par le Juge-Arbitre si le nombre de joueuses est insuffisant.

3.2 Première participation ou reprise d'activité en cours de saison.

A partir du deuxième tour, le nombre d'intégration de nouveaux inscrits est limité à QUATRE joueurs pour l'ensemble des deux niveaux du tableau Elite Messieurs et DEUX joueurs pour les autres tableaux par tour de critérium. Ces nouveaux inscrits seront pris dans l'ordre du dernier classement national officiel diffusé. Pour être intégrés, il faut que ces nouveaux joueurs aient un classement supérieur à celui des derniers joueurs non descendants du tour précédent (ceux-ci descendront donc en départementale). Pour pouvoir être intégré, le nouveau joueur ne doit pas avoir disputé les tours précédents (peu importe l'échelon). La date limite des intégrations est fixée à 15 jours avant le déroulement de chaque tour.

3.3 Accessions en PN :

3.3.1 Tableau Elite Messieurs :

PN1: 6 montées de la PN2 (voir article 3.1).

PN2: 10 montées des échelons départementaux : une de chaque département, une montée de la Corse vers l'échelon régional PACA, plus une montée supplémentaire qui sera attribuée aux trois départements ayant le plus de séniors inscrits et une 3^{ème} montée qui sera attribuée au département ayant le plus d'inscrits.

3.3.2 Autres tableaux : 7 montées des échelons départementaux : une de chaque département, une montée de la Corse vers l'échelon régional PACA, plus une montée supplémentaire dans chaque catégorie qui sera attribuée au département qui aura le plus d'inscrits dans la catégorie.

Les quotas pour les montées supplémentaires ont été établis après le 4^{ème} tour de la saison dernière et seront réactualisés après chaque tour de cette saison.

3.4 Accessions en N2 (pour les trois premiers tours de la saison) :

- **Elite Messieurs PN1 ; -19 ans Messieurs, -15ans Messieurs : 2 montées en N2 ; -13 ans Messieurs : 3 montées en N2 ; -11ans Messieurs : 2 montées en N2**
- Chaque catégorie Dames : 1 montée en N2
- Pour les tableaux dames où 2 catégories jouent dans le même tableau c'est le classement du tableau qui prévaut pour la montée en N2. Exemple: Les séniors dames et les juniors filles jouent dans le même tableau, c'est la junior la mieux placée dans le tableau qui monte en N2.

3.5 Forfaits et abandons

- La date limite des repêchages suite aux désistements est fixée au jeudi soir (20H00) précédant l'épreuve.
- Pour les forfaits, application de l'article III.303 des règlements sportifs.
- Pour les abandons, application de l'article III.108 des règlements sportifs.
- Une pénalité financière de 16 € sera due pour tout forfait non excusé. Le forfait est considéré comme non excusé si le joueur n'a pas prévenu le responsable de l'épreuve avant jeudi 20H00 (date limite des repêchages) qui précède la compétition.
- Dans le cas d'un forfait après le jeudi 20H00, il est tenu de fournir un justificatif sous cinq jours au responsable de l'épreuve.
- En cas de non respect de ces procédures, il y a élimination du critérium fédéral pour le reste de la saison.
- Pour un premier forfait, excusé et justifié, entrant dans la liste des absences à justifier définie par la commission sportive compétente (voir la liste ci-dessous), le joueur est maintenu dans la division.
Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division.
- Pour un premier forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison.
- En cas de second forfait excusé, le joueur est exclu de l'épreuve, sauf s'il possède un document d'absence justifiable (voir la liste ci-dessous).
- Tout joueur exclu de l'épreuve pour une saison ne peut participer au premier tour de la saison suivante que deux divisions au-dessous de celle pour laquelle il était qualifié le jour de son exclusion et évidemment, au plus, en dernière division départementale.
- Le maintien d'un participant qui devait descendre ou l'incorporation d'un participant nouveau se traduit automatiquement par la descente de joueurs supplémentaires dans l'ordre inverse du classement. Exceptionnellement, ce maintien ou cette incorporation peut s'effectuer en surnombre.
- Tout joueur déclaré forfait non excusé au dernier tour du critérium fédéral ne peut participer au premier tour de la saison suivante qu'une division au-dessous de celle pour laquelle il serait qualifié par le classement aux points du critérium fédéral.

LISTE DES ABSENCES JUSTIFIABLES EXCUSEES PERMETTANT LE MAINTIEN DANS LA DIVISION

(Elles doivent être attestées par un document) :

- Voyage scolaire
- Service National Universel
- Hospitalisation
- Décès d'un parent proche dans les CINQ jours précédant la compétition
- Sélection ou stage de sélection national de la DTN ou des fédérations affinitaires et associées.
- Joueur contaminé par le COVID ou cas contact COVID.

3.6 Arbitrage

Les joueurs et joueuses sont tenus d'arbitrer les rencontres qui leur sont désignées par le Juge-Arbitre de l'épreuve. En cas de refus le joueur (ou la joueuse) sera considéré(e) comme abandonnant la compétition. Il ou elle marque zéro point et descend de deux divisions. La sanction sera prise par le Juge-Arbitre après un troisième appel. Les joueurs ou joueuses doivent vérifier, avant de quitter la salle, qu'ils ou elles n'ont plus de partie à arbitrer.

3.7 Constitution des divisions régionales au 1^o tour de la saison

3.7.1 Dans les catégories séniors, sont automatiquement qualifiés en PN, les vainqueurs du 4^{ème} tour de la saison précédente de chaque département (1-04/05,1-06, 1-13, 1-83,1-84 et 1 Corse). Pour les catégories jeunes, seuls les joueurs vainqueurs du 4^{ème} tour n'ayant pas changé de catégorie sont qualifiés en PN pour le 1^{er} tour de la saison.

3.7.2 Pour le reste, la Ligue constituera les divisions en tenant compte des points obtenus aux quatre tours du Critérium Fédéral de la saison précédente.

Un joueur qui n'aurait pas participé au CF la saison précédente sera placé en fonction de son nombre de points licence. Il ne pourra prétendre jouer à ce niveau que si son classement est supérieur à celui du dernier qualifié aux points obtenus au CF la saison précédente (hors joueurs montants qualifiés selon l'article 3.7.1).

Article 4 : Conditions particulières COVID

- Les organisateurs sont tenus de veiller à ce que le protocole fédéral en vigueur au moment de chaque tour du Critérium Fédéral soit respecté par toutes les personnes présentes dans les salles (joueurs, juges-arbitres, accompagnateurs, spectateurs...) sous peine de sanctions sportives et financières.

Article 5 : Responsable de l'épreuve

Responsable de la Commission Critérium Fédéral Région Sud PACA

criterium@tennisdetableregionsud.fr

Les 4 tours de la saison auront lieu à Cavalaire dans le Var.